



Prévention de l'agression sexuelle

6-7 ans

Saviez-vous que ?

- Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage (Gouvernement du Québec, 2001).
- Tout enfant, garçon ou fille, peu importe son milieu social, peut être victime d'agression sexuelle.
- La sécurité des enfants relève de la responsabilité de tous les adultes. Les enfants devraient être sensibilisés à l'agression sexuelle comme ils le sont pour toutes autres formes d'agression.

QUOI FAIRE EN TANT QUE PARENT ?

Enseignez différentes règles de sécurité à votre enfant

Il est important de lui expliquer les règles de sécurité de base qui s'appliquent aussi pour la prévention de l'agression sexuelle.

Pour éviter certains dangers, tu dois :

- refuser de monter dans l'automobile de quelqu'un sans en avoir la permission ;
- t'éloigner d'une personne inconnue si tu es seul ;
- refuser les cadeaux et les friandises qu'on t'offre sans en avoir la permission ;
- toujours me dire (ou à la personne responsable de toi) où tu te trouves ;
- te faire accompagner lorsque tu t'éloignes de la maison (c'est plus agréable et plus sécuritaire) ;
- être capable de composer le 9-1-1 et connaître ton numéro de téléphone ;
- dire non aux touchers et aux caresses qui te dérangent ;
- me parler (ou à un adulte en qui tu as confiance) si tu vis des situations qui te rendent triste, te dérangent ou te font mal.

Enseignez à votre enfant les notions importantes de prévention de l'agression sexuelle

Pour prévenir l'agression sexuelle envers son enfant, il n'est pas nécessaire de lui parler de ce sujet en détail. Dites-lui simplement que :

- Personne n'a le droit de toucher aux parties sexuelles de ton corps (pénis, vulve, seins, fesses), et ce, même s'il s'agit d'une personne que tu connais, que tu aimes, qui te demande de garder le secret.

